

COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE
Procès-Verbal N°1 Saison 2026/2027
« Infractions Compétitions Régionales »

Date : mercredi 30 septembre 2026 à 12h30

Lieu : Visio

Secrétaire de séance : Simone Zerbi

Présents :

Cathy Manche (présidente)
Alain Augey (membre)
Emmanuel Picaut (membre)
Samuel Boyé (Salarié Ligue)
Simone Zerbi (Salarié Ligue)

Excusé :

Mickael Brignoli (membre)
Severine Lesavre (membre)
François Rebeschini (membre)

Dossiers

Dossier N°1 :

RIS N°01 Weekend du 26/09/2025

Dossier : PNF004 AVANT GARDE MUNICIPAL VESOUL - PAYS DE SALINS

- Lors de la rencontre PNF 004 du 26 septembre 2026, le club PAYS DE SALINS VOLLEY BALL a inscrit sur la feuille de match une joueuse présentant l'erreur suivante : « Catégorie incorrecte pour cette compétition ».

Notification de décision :

Après lecture de toutes les pièces mises à disposition, la commission réunie en séance le 30/09/2026 a pris la décision suivante :

- Pas de sanction, rappel au règlement

*En attente d'approbation
par le Comité Directeur*

Les surclassements ont bien été demandés lors de la saisie de la licence sur myFFvolley, en date du 31 août 2026. Cependant, ils n'ont pas été répercutés dans l'Espace Club.

Une alerte a été transmise à la Fédération afin de signaler ce dysfonctionnement informatique entre myFFvolley et l'Espace Club.

Une fois que la Commission Régionale Sportive s'est prononcée sur l'infraction, les clubs ont 7 jours à partir de la date de la notification pour faire appel de la décision. Au-delà, les sanctions seront appliquées. L'engagement d'une procédure d'appel de la part d'un club est facturé 53 € au club et remboursé en cas d'accord de la commission.

Sincères salutations,

Cathy Manche
Commission Régionale Sportive



*En attente d'approbation
par le Comité Directeur*